

## La gestion des déchets

**Objet:** Lettre de cadrage de la Présidence de la Commission régionale  
**Thème 1 - L'Afrique face à l'importation des déchets du reste du monde**  
**Thème 2 - La gestion des déchets sur le territoire africain.**

Vos Excellences les Ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs les Délégués;

La question de la gestion des ressources, de l'anthropisation, de la circulation maritime, du tourisme, de pluies de microparticules de plastique... comment préserver l'Afrique de la menace des déchets?

Des initiatives existent déjà, entre les pays africains, et sous l'égide de l'ONU, pour mener des actions afin d'enrayer cette logique d'exportation des déchets des pays industriels vers l'Afrique, mais aussi la production massive de déchets par les pays africains eux-mêmes. Des textes comme la convention de Bâle, ou encore la convention de Bamako interdisent ces démarches, mais cela ne suffit pas encore à éviter des catastrophes comme le déversement de déchets toxiques et dangereux dans les eaux des côtes africaines.

Les pays africains ont déjà engagé certaines initiatives nationales, y compris d'un point de vue légal, pour empêcher ce déversement, mais elles sont trop souvent mises de côté.

La Commission va rechercher des solutions telles qu'une meilleure application du droit, une sensibilisation conséquente...

### 1. **Qu'est ce que la commission régionale?**

La Commission régionale des Nations unies est une entité créée par l'ONU pour promouvoir la coopération économique, sociale et environnementale entre les pays d'une région géographique spécifique. Il existe plusieurs commissions régionales, chacune couvrant une zone géographique particulière dans le monde.

Ces commissions sont des organes subsidiaires de l'Assemblée générale des Nations unies et fonctionnement des forums régionaux pour la collaboration et le partage d'expertise.

Chaque commission régionale a ses propres priorités et programmes en fonction des besoins spécifiques de sa région. Elles sont souvent chargées de faciliter le dialogue entre les Etats membres, de promouvoir le développement économique et social, de coordonner des projets régionaux et de fournir une plateforme pour discuter des défis communs.

Nous vous rappelons que votre commission régionale est la CEA, commission économique pour l'Afrique.

## II. Initiatives déjà mises en place

- **Thème 1- L'Afrique face à l'importation des déchets du reste du monde :**

### Traités internationaux:

- **Convention de Bâle 1989:** interdit l'importation et l'élimination des déchets dangereux des pays industrialisés dans les pays en développement.
  - **Convention de Bamako 1991:** objectif de protection de la santé des populations et de l'environnement des pays africains en interdisant l'importation de tous les produits dangereux et des déchets radioactifs. Vise à renforcer les liens entre les pays africains et leur coopération.
  - **Cop 1 (conférence des parties) Bamako du 24 au 26 juin 2013:** engagement par les ministres africains à ce que l'Afrique ne devienne pas un dépotoir de déchets toxiques.
  - **Cop 2:** mêmes objectifs que celle de Bamako et dont le but est de resserrer les liens entre les pays africains.
  - **Cop 3, à Brazzaville en février 2020:** travail en commun des pays suite à une multitude de décisions de contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux pour l'encadrement des produits toxiques. Afin que les pays africains ne soient plus les "éboueurs" de l'Occident.
  - **Ethiopie 2018:** la première centrale d'incinération africaine est entrée en fonctionnement à Addis-Abeba. En valorisant quotidiennement 1400 tonnes de déchets
  - **Senegal 2020:** « Cleaning Days », des journées mensuelles de nettoyage de la ville de Dakar.
  - **Stratégie décennale de la Banque africaine de développement (2013-2022):** donne une place prépondérante à l'économie verte en permettant d'aider plusieurs pays à élaborer des stratégies de croissance verte en les accompagnant et en leur fournissant une série d'instruments financiers, en favorisant l'innovation environnementale.
- **Thème 2 - La gestion des déchets sur le territoire africain**

### Politiques continentales :

- **Agenda 2063: L'Afrique que Nous Voulons (2013):** cadre stratégique de transformation socio-économique sur 50 ans du continent africain. Il aspire à construire une Afrique prospère sur la base d'une croissance inclusive et d'un développement durable. Inclut une référence à la transformation attendue de la gestion des déchets. «Les cités et villes africaines recycleront au moins 50 pour cent des déchets qu'elles génèrent d'ici 2023»

- **Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement en Afrique (2008)**: engagement à protéger la santé humaine de la dégradation de l'environnement. Elle réaffirme l'engagement des pays africains à mettre en œuvre la «**Convention de Bamako** sur l'Interdiction d'Importation en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique (1991) » et la **Déclaration de Bali** sur «La Gestion des Déchets au service de la Santé et des Moyens de Subsistance (2008) ».

#### Politiques régionales :

- **La Stratégie de Développement de la Communauté d'Afrique de l'Est (2011)** : La stratégie reconnaît l'absence d'une législation efficace, l'insuffisance de fonds et de services pour la gestion des déchets municipaux et la faible priorité accordée à la gestion des déchets solides, comme principaux défis auxquels les pays membres sont confrontés. Bien que la stratégie ne recommande pas une intervention stratégique sur la gestion des déchets en général, l'objectif de développement comprend l'harmonisation des interventions politiques relatives à la gestion des plastiques et des déchets plastiques et la mise en place d'un cadre de gestion des déchets électroniques.
- **Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC): Plan Stratégique Indicatif Régional de Développement (2001)**: reconnaît les principales causes de la mauvaise gestion des déchets dans les pays de la SADC comme étant le taux croissant de la génération de déchets; les capacités disponibles limitées pour gérer les grands volumes de déchets; les coûts élevés de la gestion des déchets; le manque de technologies et de méthodologies appropriées d'évacuation des déchets; la main d'œuvre et les équipements insuffisants, et la faible mise en œuvre.
- **Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (2012)**: élabore un projet de stratégie régionale des e-déchets dont les principaux objectifs étaient de renforcer les cadres institutionnels de collaboration existants de lutte contre l'importation d'équipements électriques et électroniques usagés, et d'encourager la coopération entre les différentes agences gouvernementales et les trois échelons du gouvernement dans les Etats membres de la CEDEAO, les pays africains et les organisations régionales.

#### Conventions nationales :

Beaucoup de pays africains sont signataires des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) liés à la protection de la santé humaine et à l'impact des déchets sur l'environnement. Ces accords comprennent :

- **La Convention de Bâle (1992)** sur le Contrôle des Mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination
- **La Convention de Bamako (1991)** sur l'Interdiction d'Importation en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique
- **La Convention sur la Prévention de la Pollution des Mers Résultant de l'Immersion de Déchets et Autres Matières (1974)**, dont l'objectif est de

prévenir l'évacuation incontrôlée dans la mer de déchets qui pourraient être responsables de la création de dangers pour la santé humaine, affecter les ressources vivantes et la vie marine, endommager les commodités, ou perturber les autres utilisations légitimes de la mer.

Toutes ces Conventions font obligation aux parties de gérer les déchets de manière à ne pas causer des dommages à la santé humaine ou à l'environnement. Elles exigent également des parties de rendre compte de leurs efforts d'implémentation.

### III. Défis que cet enjeu de la gestion des déchets posent

#### • Thème 1- L'Afrique face à l'importation des déchets du reste du monde :

- **Crédibiliser les gouvernements africains.** En effet, la question des déchets reflète la crédibilité des gouvernements africains à appliquer leurs politiques. Par exemple, malgré la Convention de Bâle, beaucoup de déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) sont acheminés dans les pays africains. Les transporteurs détournent les termes du traité en déclassant leurs déchets en appareils d'occasion.
- **Violation des normes internationales.** En effet, certains déchets importés peuvent ne pas respecter les normes internationales en matière de gestion des déchets, créant des risques pour la conformité environnementale et sanitaire.
- **Déplacement des ressources.** En effet, l'importation de déchets peut occuper des espaces qui pourraient être utilisés à des fins plus durables, contribuant ainsi à la dégradation des ressources naturelles locales.

#### • Thème 2 - La gestion des déchets sur le territoire africain

- **Réussir à donner une deuxième vie aux déchets.** En effet, les ordures ne doivent plus être considérées comme des matériaux sans aucune valeur, mais comme une ressource à valoriser pour en tirer des bénéfices économiques et sanitaires utiles pour tous. Par exemple, le plastique à usage unique contribue à la pollution de masse.
- **Le défi financier et le manque d'infrastructures adéquates.** En effet, les ressources financières limitées dans de nombreux pays africains rendent difficile l'investissement dans des infrastructures modernes de gestion des déchets. De plus, de nombreuses régions en Afrique manquent d'installations modernes pour la gestion des déchets, conduisant souvent à des pratiques informelles et à des décharges sauvages.
- **La sensibilisation est limitée.** En effet, la sensibilisation à l'importance de la gestion des déchets et aux pratiques durables est fortement limitée, cela contribuant à des méthodes d'élimination non durables.

### IV. Liste non exhaustive de liens qui vous seront utiles pour vos recherches

- <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/engagements-internationaux/convention-bale-contrôle-mouvements-transfrontières.html>
- <https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/communiqué-de-presse/convention-de-bamako-il-est-temps-pour-lafrique-de-passer>
- <https://www.jeuneafrique.com/mag/896591/societe/gestion-des-dechets-les-capitales-africaines-cherchent-encore-le-modele-gagnant/>
- [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/02/27/un-enjeu-pour-l-afrique-ne-pas-devenir-la-poubelle-du-monde-des-dechets-plastiques\\_6115424\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/02/27/un-enjeu-pour-l-afrique-ne-pas-devenir-la-poubelle-du-monde-des-dechets-plastiques_6115424_3212.html)